



SNUipp-FSU Vaucluse

116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON
Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36
courriel : snu84@snuipp.fr

Avignon, le 6 juin 2013

A Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de l'audience qui s'est tenue en préfecture mercredi 5 juin, nous avons demandé que la direction académique élargisse à tous les EVS recrutés en CUI-CAE la procédure de renouvellement qu'elle a lancée auprès d'un nombre restreint d'entre eux.

Nous observons que les écoles n'ont rien reçu de votre part depuis cette réunion et nous le regrettons.

Nous nous permettons aujourd'hui d'insister pour que cette procédure soit mise en route et nous vous réitérons les arguments que nous avons formulés à ce sujet lors de l'audience :

- La loi (Article L. 5134-28-1 du code du travail) impose à l'employeur d'établir et de remettre au salarié, au plus tard un mois avant la fin du contrat, une attestation d'expérience professionnelle. Aucun EVS n'ayant reçu cette attestation à la date du 31 mai, nous sommes légitimement fondés à considérer que l'employeur désire renouveler l'ensemble des personnels en contrat. Nous nous en félicitons.

C'est une des étapes de la procédure de renouvellement, l'employeur doit maintenant interroger chaque salarié pour qu'il lui signifie à son tour ses intentions personnels.

- Au cours de l'audience, vos représentants et ceux de Pôle Emploi et la DIRECCTE nous ont informés qu'ils avaient déjà programmé une réunion de travail interservices le 11 juin prochain pour finaliser les renouvellements des contrats.

Les services de la DIRECCTE ont annoncé qu'ils auraient actualisé leurs dossiers d'ici cette réunion, Pôle Emploi a affiché la même volonté de démarrer les procédures dès la réunion tenue. Nous avons donc plaidé pour que la direction académique anticipe elle aussi au maximum les procédures pour permettre de convoquer rapidement les salariés à la signature de leur nouveau contrat.

- Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre courrier en date du 21 mai puis en CTSD, les EVS qui suivent une formation doivent voir leurs contrats renouvelés pour leur permettre d'achever leur cursus. Le choix que vous avez fait de seulement contacter les EVS ayant 6 mois de contrat et ceux travaillant dans des écoles en éducation prioritaire exclut de facto des salariés suivant un cursus de formation.

Au vu de tous ces paramètres et des situations individuelles de chaque salarié en contrat, il nous paraît indispensable de lancer la procédure de renouvellement auprès de tous dès maintenant. Tout retard pris actuellement se répercutera négativement dans la période courte qu'il reste jusqu'à l'échéance des contrats.

Au cours de l'audience, le directeur de cabinet du préfet a assuré prendre la mesure du stress que pouvait engendrer chez les salariés l'attente, dans l'ignorance, de leur devenir après le 30 juin. C'est une préoccupation qui a toujours été la vôtre, nous vous demandons d'envoyer aux EVS un signe du respect que vous avez à leur égard en leur adressant à tous le formulaire utilisé toutes ces dernières années pour les interroger sur leurs intentions.

Le directeur de cabinet du préfet a accepté de réunir une réunion technique entre les différents services de l'état et des délégués du personnel le 18 juin prochain. Nous vous demandons de bien vouloir établir une convocation à destination des délégués du personnel pour leur permettre d'être remplacés dans leur classe le cas échéant.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos meilleures salutations.

Nicolas ODINOT
secrétaire départemental du SNUipp-FSU Vaucluse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Odinot', written over a horizontal line.

Copie à : Monsieur le Préfet de Vaucluse